



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT DE JURY

Concours externe et interne de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure
(Décret n°2010-302 du 19 mars 2010)

Président de jury : Madame REBIERE Lydie, Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la savoie

SESSION 2018

SAENES EXTERNE CLASSE SUPERIEURE : Nombre de postes : 7 postes
SAENES INTERNE CLASSE SUPERIEURE : Nombre de postes : 5 postes

Concours	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis/Liste principale	Inscrit/Liste complémentaire
Saenes externe Classe supérieure	210	74	21	7	3
Saenes interne Classe supérieure	177	97	15	5	2

I / CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS :

1/ Conditions d'accès concours externe :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

2/ Conditions d'accès concours interne :

Ce concours est ouvert aux **fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique** d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Ces candidats doivent justifier d'**au moins quatre années de services publics effectifs** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

II / LES EPREUVES :

Concours externe :

Les épreuves d'admissibilité sont les suivantes :

1) Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées.

Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2).

2) Une épreuve au choix du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures ; coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt –cinq minutes ; coefficient 3).

Concours interne :

L'épreuve d'admissibilité est la suivante :

Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées.

Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 3). Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

III/ STATISTIQUES CONCOURS EXTERNE :

Statistiques inscription : 210 candidats dont 176 femmes et 34 hommes

Seuil admissibilité : Le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 11.75/20

Répartition par notes :

Epreuve 1	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Ecrite	136	74	1.50/20	16/20	10.45/20

Epreuve 2	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Comptabilité Finance	21	6	00/20	13/20	6.83
Gestion Ressources Humaines	66	45	04/20	17/20	10.79
Droit - Questions Européennes	25	8	3.50/20	14/20	10.25
Economie Questions Européennes	25	14	2.50/20	11.5/20	6.93

Statistiques à l'admission :

Seuil admission : Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de. 14.07/20

Répartition par notes

Epreuve	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Conversation avec le jury	1 sans fiche individuelle	20	06/20	18.5/20	12.90/20

Statistiques des candidats admis : 7 sur liste principale

Répartition hommes / femmes

Femmes	6
Homme	1

Statistiques des candidats admis sur liste complémentaire : 3 candidats

Répartition hommes / femmes

Femmes	3
Homme	0

IV / COMPTE RENDU :

A / EPREUVE ECRITE : CAS PRATIQUE

Le sujet de l'épreuve : le cas pratique portait sur la scolarisation des élèves allophones.

Il s'agissait de rappeler les grandes orientations et les éléments constitutifs de la scolarisation des élèves allophones, de préciser les acteurs intervenant dans leur scolarisation, d'indiquer les aides financières et leurs finalités et enfin de calculer le montant annuel des bourses de collège auxquelles ces élèves pouvaient prétendre en s'appuyant sur des éléments réglementaires.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

C'est un sujet d'actualité, adapté, peu compliqué et permettant de déceler chez le candidat les capacités à synthétiser et structurer une note.

Toutefois les candidats ont eu beaucoup de difficultés à structurer leur présentation, le plus souvent la présentation était confuse et des réponses aux questions ont été oubliées.

Recommandations :

Le candidat doit adopter une démarche plus professionnelle et pratique, structurer sa présentation, mettre en avant les points essentiels pour permettre au responsable de cerner très vite la problématique.

Il est demandé au candidat de soigner la présentation, et de veiller à la clarté de son exposé

Les copies les mieux notées affichaient un plan cohérent et des réponses claires et structurées.

La qualité de l'expression écrite a également été prise en compte par les correcteurs.

B / EPREUVE ECRITE A OPTION :

1) Gestion des ressources humaines

- **Le sujet de l'épreuve :** sujet d'un grand intérêt et bien construit. Les thèmes abordés étaient les suivants :

- GPEEC et GPRH ;
- la mobilité professionnelle ;
- les évolutions des instances de dialogue social ;
- la prévention des RPS ;
- le bilan social ;
- cas pratique portant sur le taux de rotation.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Certaines copies ont bien répondu à l'exigence de l'épreuve : ce qui explique certaines bonnes notes mais des candidats ont montré des lacunes rédactionnelles et une méconnaissance parfois totale des contenus théoriques.

Enfin le candidat doit veiller à soigner l'orthographe, la syntaxe et aborder cette épreuve comme toutes les autres épreuves avec des connaissances théoriques.

2) Droit public et questions européennes

- Le sujet de l'épreuve :

Les 8 questions à réponses courtes portaient sur les institutions françaises et européennes, sur les notions essentielles du service Public (laïcité, principe d'égalité...) et les principes de l'union européenne.

Il n'y avait pas de difficultés particulières.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Les candidats répondent à l'exercice demandé mais il y a un manque de connaissances.

Les réponses sont très générales et les notions peu expliquées.

Le programme des épreuves ne semble pas suffisamment travaillé pour répondre correctement aux questions posées.

Il est attendu des réponses développées, un vocabulaire juridique et une bonne qualité rédactionnelle.

3) Economie et questions Européennes

- Le sujet de l'épreuve :

7 questions d'actualité sans difficulté portant sur :

La complémentarité des économies et le commerce interbranches ;
Les composantes de la masse monétaire et son influence sur l'économie ;
Les fondements du développement durable ;
Le coût du travail : les mesures d'abaissement et l'impact sur l'économie ;
Le mode de désignation du parlement européen, son rôle ;
Le Marché Unique ;
Les aspects de la citoyenneté européenne.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Les candidats doivent veiller à travailler le programme, beaucoup de réponses sont inexactes et incomplètes.

Il semble que les candidats n'aient pas connaissance de la discipline.

Les réponses lorsqu'elles sont connues doivent être rédigées, développées argumentées en utilisant un vocabulaire adapté.

4°) Comptabilité et finances

- Le sujet de l'épreuve :

Comportait 7 exercices portant sur :

- Des enregistrements comptables ;
- une affectation de résultats ;
- une détermination du résultat fiscal ;
- les indemnités de congés payés ;
- une analyse budgétaire ;
- la gestion d'un financement ;
- la rentabilité économique d'un projet.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Trop peu de candidats qui choisissent cette option ont connaissance de la discipline et de la technique comptable, ce ne sont pas des questions de finances publiques mais plutôt de technique comptable.

C / EPREUVE D'ADMISSION : EPREUVE ORALE ENTRETIEN AVEC LE JURY :

Remarques concernant les sujets :

Une série de sujets portant sur les politiques publiques est choisie chaque année par le jury en fonction de l'actualité.

Ce sont donc des thèmes d'actualité qui sont retenus, des textes plutôt courts suivis d'une ou deux questions ayant trait au sujet auxquelles le candidat doit répondre après avoir présenté un exposé structuré du texte.

Attente du jury vis-à-vis des candidats :

Le candidat doit soigner la présentation du texte, annoncer un plan mettant en valeur ses arguments.

Il doit au cours de la conversation qui suit l'exposé du texte montrer sa connaissance de son futur environnement de travail, et démontrer qu'il s'est intéressé aux emplois qu'il pourrait occuper dès la rentrée scolaire.

On ne peut qu'encourager les candidats du concours externe à rencontrer des acteurs du système éducatif et se renseigner sur le métier de Saenes à l'Education nationale.

Eléments observés par rapport à ces attendus :

Il a été observé chez certains candidats une méconnaissance du système éducatif, des connaissances administratives insuffisantes, une vision peu précise des missions qui pourront lui être confiées.

CONCOURS INTERNE :

Statistiques inscription : 177 candidats dont 160 femmes et 17 hommes

Seuil admissibilité : Le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 14.50/20

Répartition par notes

Epreuve 1	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Ecrite	80	97	01/20	18/20	10.68

Statistiques à l'admission :

Seuil admission : Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 15.8/20 et le dernier candidat sur liste complémentaire a obtenu une moyenne de 14.3/20.

Répartition par notes de la liste principale

Epreuve	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Conversation avec le jury	0	15	09/20	19.5/20	14.88/20

Statistiques des candidats admis : 5 candidats

Répartition hommes / femmes

Femmes	5
Hommes	0

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire : 2 candidats

Répartition hommes / femmes

Femmes	2
Hommes	0

V / COMPTE RENDU :

A / EPREUVE ECRITE / CAS PRATIQUE : Note identique à celle du concours externe :

- Le sujet de l'épreuve :

Le candidat doit présenter de manière synthétique ce cas pratique.
Destiné à un responsable, le candidat doit veiller à apporter les éléments essentiels de compréhension des enjeux, il doit structurer les réponses aux questions.
On relève trop de paraphrases et une qualité d'expression médiocre.
Une bonne copie doit être complète, claire et synthétique.
Il faut savoir gérer le temps dont on dispose pour ne retenir que les éléments réellement nécessaires et les présenter de manière structurée.

B / EPREUVE ORALE ENTRETIEN AVEC LE JURY :

Lecture et présentation du dossier RAEP :

Le dossier RAEP est généralement rédigé avec soin.
Le candidat doit mettre en avant les compétences acquises dans l'exercice de ses missions et valoriser son parcours professionnel.
Il ne s'agit pas seulement de décrire les missions exercées et les postes occupés mais de montrer que les compétences acquises au cours de son expérience lui permettent d'occuper de nouvelles fonctions.

Attendus et recommandations du jury vis-à-vis des candidats :

Le jury recommande aux candidats de soigner particulièrement la présentation orale de son parcours, savoir le valoriser et montrer son intérêt pour les nouvelles fonctions qu'il pourrait exercer.
On demande au candidat de bien connaître le fonctionnement du système scolaire et de s'intéresser aux réformes et aux problématiques du système éducatif.

Le président du jury,

Mme REBIERE Lydie
Secrétaire Générale de la DSDEN 73